

DÉPARTEMENT D'INDRE & LOIRE

EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

Séance du 26 mars 2024

N/Réf : BdK/LB 26/03/2024

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs, Michel GILLOT, Isabelle SENECHAL, Christian GATARD, Sylvia GAURIER, Michel GUIGNAUDEAU, Alain ANCEAU, Alain BENARD (départ 10h30), Pascal BRUN, Jean-Marie CARLES, Claude COURGEAU, Michèle GASNIER, Gérard HENAUT (arrivée 10h10), Olivier LEBRETON, Alain MEDINA, Patrick MICHAUD (départ 11h15), Françoise MORIN, Gérard PERRIER, Jean-Paul ROBERT, Oulématou BA-TALL (Suppléante de Alice WANNERROY),

Etaient absents et excusés :

Mesdames et Messieurs, Bruno MEREAU, Vincent MORETTE, Benoit BARANGER (ayant donné pouvoir à Michel GILLOT) Thierry CHAILLOUX (ayant donné pouvoir à Gérard PERRIER), Xavier DUPONT (ayant donné pouvoir à Sylvia GAURIER), Annie LAURENCIN (ayant donné pouvoir à Alain MEDINA), Bertrand RITOURET (ayant donné pouvoir à Isabelle SENECHAL), Patrick LEFRANCOIS (ayant donné pouvoir à Christian GATARD), Alice WANNERROY.

Assistaient également à la séance :

Madame Béatrice WACONGNE, Payeuse Départementale d'Indre-et-Loire.

Monsieur Benoit de KILMAINE, Directeur Général du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,

Monsieur Laurent BEUZIT, Directeur du pôle Administration Générale, Finances du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire.

D-2024- 026 COTISATION 2024 AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC INFORMATIQUE DES CENTRES DE GESTION

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion s'est prononcé favorablement, dans sa séance du 30 novembre 2016, quant à l'adhésion de principe au socle commun du "GIP Informatique des CDG" qui sera chargé, entre autres, de développer pour le compte de notre établissement le logiciel "concours et examens professionnels".

En 2024, la cotisation annuelle a un coût unitaire de **0,35 €** par agent et représente le ticket d'entrée au GIP Informatique.

Évolution de la cotisation au « GIP Informatique »				
Exercice	Formule de calcul	Calcul	Montant	Pourcentage évolution
2018	0,40 € x agent (CAP)	0,40 € x 6 080	2.432,00 €	0,00 %
2019	0,35 € x agent (CAP+CCP)	0,35 €* 7 823	2.738,05 €	+12,60 %
2020	0,35 € x agent (CAP+CCP)	0,35 €* 7 823	2.738,05 €	0,00 %
2021	0,35 € x agent (CAP+CCP)	0,35 €* 7 823	2.738,05 €	0,00 %
2022	0,35 € x agent (CAP+CCP)	0,35 €* 7 823	2.738,05 €	0,00 %
2023	0,35 € x agent (CAP+CCP)	0,35 €* 8 187	2.865.5 €	4.65 %
2024	0.35 €X agent (CAP+CCP)	0,35 €* 8 187	2.865.5 €	0.00 %

REÇU EN PREFECTURE

le 29/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-037-2837 00128-2024 0326-D_2024_026-

Le nombre d'agents servant de base de calcul de la cotisation est celui issu de la liste électorale des dernières élections des CAP et CCP.

Cette adhésion de principe au socle commun est consolidée par la possibilité d'une utilisation à la carte des outils et prestations proposés par le « GIP » lorsqu'elle est compatible avec les besoins stratégiques des services du CDG d'Indre-et-Loire et se révèle financièrement attractive.

L'établissement a signé une convention d'adhésion à une partie des applications informatiques. Il contribue au financement du site Emploi Territorial et à celui du site Aghire Concours. La convention a été renouvelée pour la période 2023- 2024. Pour les années à suivre la reconduction s'effectue par tacite reconduction sauf dénonciation. L'établissement est engagé sur une nouvelle période qui couvre 2024-2025 puis, fin 2024 s'il n'y a pas de dénonciation en septembre 2024, sur celle de 2025-2026

Le montant des contributions est fixé chaque année, au vu des propositions des groupes de travail, par le conseil d'administration du GIP qui détermine les clés de répartition entre les Centres de Gestion.

Le Conseil d'administration,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération du 28 mars 2023 autorisant la signature de la convention d'adhésion aux applications informatiques transmis par le GIP Informatique des centres de Gestion,

Considérant l'intérêt du Centre de Gestion à adhérer au GIP Informatique des Centres de Gestion et à utiliser une partie des applications mutualisées,

Après en avoir délibéré,

Décide

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

De verser sa cotisation au GIP Informatique des Centres de Gestion pour l'année 2024, soit 2 865.50 €.

De prévoir les crédits budgétaires nécessaires.

Fait et délibéré, le 26 mars 2024
Pour expédition conforme,
Le Président du Centre de Gestion
d'Indre et Loire

Michel GILLOT

Acte transmis à la Préfecture le : 29/03/2024

Acte reçu en préfecture le : 29/03/2024

Acte publié électroniquement le : 29/03/2024

Acte Exécutoire

REÇU EN PREFECTURE

le 29/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-037-283700128-20240326-D_2024_026-